

OBJET CASINO DE SAINT-DENIS

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE  
DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DES JEUX**

---

**FAIRE DE SAINT-DENIS UNE VILLE CREATIVE, VIVANTE ET ANIMEE**

**I Contexte**

Il a été confié à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion par contrat de Délégation de Service Public Local daté du 13 janvier 2004, l'exploitation et l'animation du Casino de Saint-Denis jusqu'au 30 avril 2019.

L'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 autorise la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion la pratique des jeux de hasard jusqu'au 31 octobre 2013.

**II Enjeux de la demande de renouvellement d'autorisation des jeux du Casino**

La Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STHCR) doit adresser une demande de renouvellement d'autorisation de jeux auprès des services ministériels compétents avant l'échéance du 31 octobre 2013.

Le renouvellement demandé concerne l'exploitation des jeux suivants :

	Mise minimale	Nombre de tables autorisées	Nombre de tables installées
La roulette anglaise	1 €	4	2
Le texas hold'em poker	1 €	4	4
La bataille	1 €	2	1

Les machines à sous seront au nombre de 200 autorisées, dont 170 installées.

Les heures-limites de fonctionnement des jeux seront fixées :

- . pour les jeux traditionnels, de 15 h à 04 h.
- . pour les machines à sous, de 10 h à 04 h.

**III Avis de la Commune de Saint-Denis sur la demande de renouvellement d'autorisation des jeux du Casino**

Ainsi, conformément à l'article 7-2 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, l'avis du Conseil Municipal de Saint-Denis est requis sur la demande de renouvellement d'autorisation des jeux formulée par la STHCR.

**Rapport n° 13/3-20**

En conséquence, je vous demande d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux du Casino de Saint-Denis, pour que la requête de la STHCR puisse être considérée comme recevable auprès des services ministériels compétents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130629-13320-A-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/07/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET CASINO DE SAINT-DENIS**

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE  
DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DES JEUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de délégation de Service Public Local d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis daté du 13 janvier 2004 ;

Vu le Cahier des Charges du 13 janvier 2004 y afférent ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 relatif à l'autorisation de jeux du casino de Saint-Denis ;

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux du casino de Saint-Denis en date du 28 mai 2013;

Sur le Rapport n° 13/3-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux du Casino de Saint-Denis, pour que la requête de la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion puisse être considérée comme recevable auprès des services ministériels compétents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130629-13320-B-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/07/2013

  
Gilbert ANNETTE